



UNIL | Université de Lausanne

IDHEAP

Institut de hautes études
en administration publique

**Mémoire de MPA
et de Master PMP**

**Déroulement d'une
soutenance**

**Unité de recherche
en finances publiques
Prof. Nils Soguel**

La séance de soutenance est une séance formelle. Elle doit vous permettre de défendre votre travail face aux commentaires, parfois critiques, des membres du jury. Par conséquent, il est important que vous puissiez argumenter sur les éléments que vous avancez dans votre mémoire.

La durée de la soutenance est limitée à 60 minutes au total. Au cours de cette heure, les personnes présentes –vous-même et le jury– s'expriment tour à tour. Pour un mémoire de MPA, la présence de l'expert extérieur est nécessaire.

La soutenance se déroule de la manière suivante :

- Après les salutations d'usage de la part du rapporteur de mémoire, vous êtes la première ou le premier à vous exprimer. Vous avez pour cela dix (10) minutes à votre disposition. Les membres du jury ayant lu votre mémoire, il ne faut pas vous perdre dans les détails : dix minutes sont vite passées. Contentez-vous de *résumer* l'introduction (contexte, objectifs, hypothèse, méthode), puis la conclusion (résultats et recommandations éventuelles). Compte tenu du peu de temps à votre disposition, je recommande de ne *pas* utiliser de transparents. Si malgré cela, vous souhaitez y recourir, limitez-vous à 2 ou 3 transparents.
- Ensuite, les membres du jury se prononcent successivement : d'abord l'expert extérieur dans le cas d'un mémoire de MPA, puis le co-rapporteur et enfin le rapporteur du mémoire. Ils apportent généralement des commentaires, des critiques et parfois une évaluation qui leur est personnelle.
- A ce stade, il vous appartient de répondre aux critiques émises. C'est véritablement le moment de soutenir votre travail et de défendre vos positions.
- On vous demandera de quitter la salle l'espace d'un instant pour que le jury puisse décider de la note attribuée à votre mémoire et d'une éventuelle proposition de publication. Dans le cas du mémoire de Master PMP la note est communiquée au candidat à l'issue de la délibération. Dans le cas d'un mémoire de MPA, la note n'est pas communiquée, mais transmise à la Conférence des notes qui statuera définitivement.

Prof. Nils Soguel

Mise à jour novembre 2014